

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 4 mai 1868](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 4 mai 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (291r, 292v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 4 mai 1868, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45774>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 mai 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue de Rivoli, Paris

Description

Résumé Godin évoque l'envoi à Cantagrel d'un certificat d'addition. Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Litige avec Coré. Godin envisage que Coré lui fasse un procès. Il recommande à Cantagrel de ne lui offrir que 200 F et l'invite à récupérer les calorifères déposés chez Coré pour envoyer le calorifère Joly à Metz et transporter le reste chez Allez frères. Godin annonce à Cantagrel qu'il va écrire à Emmanuel Arago pour lui expliquer qu'il n'a pu s'entendre avec Coré et que ce dernier est déchargé de son affaire.

Notes François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 6 mai 1868 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)
- [Coré, François \(1813-18..?\)](#)
- [Joly et Cie](#)

Lieux cités

- [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)
- [Metz \(Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/01/2024

Quise le 4 mai 1866

Monsieur Castagnat

Je vous envoie par ce nouveau
demande de justification d'admission que je
vous prie de déposer. J'espère que vous
m'en ferez sans la conteste à la fin
de l'été mais auparavant je dois m'en
informer du tribunal compétent car même
je pense à croire que cet à Paris que cette
affaire doit porter par son. Dans le doute la
même il en prendrait à son aise.

mais je pense bien que si on promet
ni l'un de votre part qui puisse lui servir
pour l'admission l'admission est sans doute
pourquoi il est mécontent que je n'ai
rien pas quelque lettre dont il pourrait faire
usage pour servir son droit.

Je vous envoie aussi l'adresse que les
il est maintenant compris que sa plus
motif pour retirer mes caisses et que dans
la situation il y a lieu de les faire partir
pour être sous votre direction. Je place
celle et la plus petite des mains ont été les autres
le reste retournera par elle-même.

avec des arrangements je compte lui venir
demain, que si j'ai pas eu l'entente entre les
il espère que par conséquent il n'y a plus lieu
à l'intervention de son agent auprès de lui
dont la mission il faut bien le remarquer.

était non de faire le travail de l'adversaire
 mais de lui donner une autre motivation sur
 le paiement de Charlesville et sur la partition
 acquit non pas fait et ne sera pas
 p. sous son bon la main

Lodiwy
